



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Séance du 12 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-06

Désignation des représentants du Comité de l'Eau et de la Biodiversité au sein du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau de Guyane

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;

Vu le Décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral R03-2024-01-31-00006 du 31 janvier 2024 modifié portant désignation des membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane ;

Vu le règlement intérieur adopté en séance plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité le 12 mars 2024 ;

Après avoir procédé aux élections conformément aux textes en vigueur,

DECIDE

Article 1 : Sont élus au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau :

Représentants des communes et groupements de collectivités :

- M. Patrick LECANTE
- M. Yves VANG
- M. Georges ELFORT
- M. Bernard SELLIER
- Mme Violaine MACHICHI-PROST

Représentants des milieux socioprofessionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques :

- M. Claude SUZANON
- M. Jean-Yves TARCY
- Mme Amalia BOULLANGER

Représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées :

- M. Bruno APOUYOU
- Mme Micheline LEMONNIER
- M. Nolwenn ROCCA

Fait et délibéré à Cayenne le 12 mars 2024,

Le Président du Comité de
l'eau et de la biodiversité

